



jeudis
12/07
&
06/09/2018

formation

L'îlot-S - Le permis d'aménager

FORMATION **Le permis d'aménager**

ORGANISATION : Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie (Caue) est un organisme de formation enregistré sous le n° 82 74 02101 74 et validé par Datadock. Nos formations sont donc référencables et finançables par les OPCA. Le Caue dispose de droit de l'agrément de formation des élus.

Formation organisée en partenariat avec la Chambre départementale des géomètres-experts.

PUBLICS : architectes, urbanistes, architectes-paysagistes, géomètres.

PRÉ-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS :

- Connaître le contexte réglementaire.
- Comprendre les spécificités de l'aménagement des territoires savoyards.
- Maîtriser le processus d'élaboration du dossier de permis d'aménager.
- Comprendre les réalités du terrain.
- Veiller aux équilibres sociaux, financiers et environnementaux de l'opération.

DATES ET LIEU : **jeudis 12 juillet et 06 septembre 2018** de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h30. CAUE • L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault à **Annecy**.

FORMATEURS :

- **Sylvaine Corbin**, conseillère urbanisme, Caue.
- **Christophe Devouassoux**, juriste, expert en droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- **Cédric Daviet**, président de la Chambre des géomètres-experts de Haute-Savoie.
- **François Magnant**, géomètre-expert, responsable Commission formation UNGE.
- **Stéphan Dégeorges**, responsable du pôle Architecture, villes & territoires, Caue.

PARTICIPATION DEMANDÉE : 300 € nets (les 2 déjeuners sont compris).

INSCRIPTIONS : Les inscriptions s'effectuent par retour du bulletin joint, complété et accompagné du règlement, au CAUE • L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex.

La formation est limitée à 25 personnes (inscriptions enregistrées par ordre d'arrivée).

JOURNÉE 1 : JEUDI 12 JUILLET 2018

→ **9h00-12h30**

- Le cadre réglementaire / les objectifs de la loi *Sylvaine Corbin*
- Le contexte savoyard de l'aménagement du territoire *Stéphan Dégeorges*
- Définition du lotissement *Cédric Daviet & François Magnant*

12h30-13h45 : buffet

→ **13h45-17h30**

- La vente du terrain à bâtir *Cédric Daviet & François Magnant*
- La conception du permis d'aménager et ses contraintes *Cédric Daviet & François Magnant*
- Les enjeux du projet d'aménagement (atelier réflexif) *Cédric Daviet, François Magnant & Christophe Devouassoux*
- Présentation de l'atelier de projet *Sylvaine Corbin, Cédric Daviet, François Magnant, Christophe Devouassoux & Stéphan Dégeorges*

JOURNÉE 2 : JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018

→ **9h00-12h30**

- La composition du dossier de permis d'aménager *Cédric Daviet & François Magnant*
- Fabriquer un territoire (atelier de projet) *Sylvaine Corbin, Cédric Daviet, François Magnant, Christophe Devouassoux & Stéphan Dégeorges*

12h30-13h45 : buffet

→ **13h45-17h30**

- Fabriquer un territoire (atelier de projet - restitution) *Sylvaine Corbin, Cédric Daviet, François Magnant, Christophe Devouassoux & Stéphan Dégeorges*
- Équilibre entre intérêt public et intérêt privé : les outils de l'urbanisme *Sylvaine Corbin*
- Axes méthodologiques en faveur d'un aménagement de qualité (synthèse de l'atelier réflexif) *Christophe Devouassoux*

LE PERMIS D'AMÉNAGER

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) publiée le 7 juillet 2016, puis ses décrets d'application, prévoient l'obligation de recours à l'architecte pour les permis d'aménager concernant des tènements de plus de 2500 m². Répondant à l'exigence d'une meilleure maîtrise de la qualité urbaine et paysagère des aménagements, cette loi réintroduit l'architecte comme acteur de l'aménagement du sol.

Au-delà des enjeux forts de la construction de la silhouette territoriale dévolue aux architectes, aux urbanistes et aux paysagistes, le processus de l'aménagement fait également appel aux compétences pluridisciplinaires du droit et de l'ingénierie. La formation propose de doter les concepteurs des outils juridiques et opérationnels élémentaires qui leur permettront de répondre avec justesse et pertinence aux projets de permis d'aménager. Elle s'organise en deux journées complémentaires. La première porte principalement sur la compréhension du contexte local et des enjeux juridiques et réglementaires sous forme d'exposés. La seconde est dédiée à des études de cas et des retours d'expérience par l'organisation d'ateliers et d'échanges.



Pour tout renseignement, contacter Stéphane Dégeorges,
responsable du pôle Architecture, villes & territoires au CAUE de Haute-Savoie
Caue de Haute-Savoie, L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex
L'îlot-S est accessible à pied, vélo, bus, train ou voiture (parkings de proximité : Gare/Poste/Courier/Carnot/Bonlieu)
Entrée en face du cinéma Pathé Gaumont
Tél 04 50 88 21 10 • email : conseils@caue74.fr
conception graphique : caue74 / maryse brion

bulletin d'inscription

formation **LE PERMIS D'AMÉNAGER**

nom

prénom

commune, association, organisme, autre

.....

qualité

.....

adresse.....

.....

téléphone professionnel

téléphone portable.....

courriel

- Je m'inscris à la formation des **jeudis 12 juillet et 06 septembre 2018**
et je joins un chèque de 300 € nets (déjeuners compris) à l'ordre du Caue de Haute-Savoie

Je note les questions que je souhaite voir aborder lors de cette formation

.....

.....

.....

.....

.....

Coupon-réponse à retourner accompagné de votre règlement
au plus tard le 29 juin 2018, par voie postale au Caue de Haute-Savoie,
L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex



CAUE de Haute-Savoie

7 esplanade Paul Grimault
bp 339
74008 Annecy cedex